

.../...

Le Comité National coordonne les activités au niveau national et assume la direction politique de l'organisation entre les congrès. Il se réunit au moins quatre fois par an. Le nombre de ses membres est fixé par le congrès. Il doit être représentatif des villes (au moins un représentant par ville). Il publie le bulletin intérieur/

Le Bureau National fait appliquer les décisions du dernier CN et accomplit les tâches courantes de coordination. Il convoque le CN.

b) division politique; le droit aux tendances: des tendances peuvent se former au sein de la JCR; elles ont le droit de faire connaître leurs positions par l'intermédiaire du bulletin intérieur ou de textes particuliers et de les défendre dans tous les cercles.

### III/ RAPPORTS ENTRE LES ELEMENTS CONSTITUTIFS ET LES ELEMENTS CONSTITUANTS:

Toute instance supérieure est responsable devant l'instance qui l'a élue et est révocable par elle. La minorité est tenue d'accepter les décisions de la majorité. Le bureau de ville ou de région est élu par l'AG de ville ou de régions. Si 1/3 des militants l'exigent une AG de ville ou de région extraordinaire peut-être convoquée.

Tous les membres peuvent assister au comité de ville ou de région et au CN avec l'autorisation de leur direction de ville ou de région. Mais les bureaux de ville ou de régions, ainsi que le BN ne sont pas publics. Un congrès extraordinaire peut-être convoqué et réuni 30 jours après la demande formulée par un tiers des membres de l'organisation. Le BN et le CN sont élus par le congrès. Le BN est élu parmi les membres du CN.

Le Congrès se réunit au moins une fois par an. Il est convoqué par le CN qui fixe les modalités d'élection et diffuse les textes au moins 60 jours avant sa réunion.

L'élection des délégués se fait sur la base de textes et selon le principe de la proportionnelle.